

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 21 mai 2025

Objet de la délibération
Budget école 2025/2026

Numéro de la délibération
N° 17.2025

Date de la convocation
13/05/2025

Date d'affichage
28/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-et-un mai à 17h00,

Le Conseil Syndical du SIVOM de la Grave – Villar d'Arène, dûment convoqué le treize mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Alain FAUST, David LE GUEN

Absent : Jean-Pierre PIC

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 5

Le quorum (4) est atteint (5 présents)

Secrétaire de séance : Alain FAUST

*** * ***

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Syndical ;

VU les dispositions relatives à la participation du SIVOM aux dépenses de fonctionnement du groupe scolaire « La Meije » ;

CONSIDÉRANT que le SIVOM assure le financement des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du groupe scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer le montant du budget attribué au groupe scolaire « La Meije » pour l'année scolaire 2025/2026 ;

Le Président **PROPOSE**, pour l'année scolaire 2025/2026 un budget de 16 000,00€ moins le reliquat négatif éventuel de 2024/2025 ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

-que la présente délibération entre en vigueur à compter du 5 juillet 2025. À compter de cette date, la délibération n°20.2024 du 16 mai 2024 fixant le budget école 2024/2025 est abrogée ;

-d'approuver le budget proposé pour l'année scolaire 2025/2026 ;

-d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de l'exercice 2025 ;

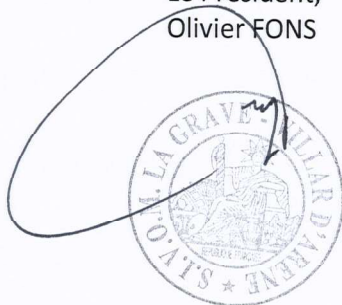
AR Prefecture

005-240500264-20250521-17_2025-DE
Reçu le 28/05/2025

Nombre de voix pour : 5
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de déports : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Olivier FONS



Le secrétaire de séance,
Alain FAUST

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Alain Faust", written over a faint circular stamp.

AR Prefecture

005-240500264-20250521-17_2025-DE
Reçu le 28/05/2025

Délibération n°17.2025 – Budget école 2025/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.